AVESNES

Pickpockets. — Vendredi, sur le Marché, des pickpockets ont volé u portemonnaie, contenant 22 fr. 50, à Mme Duthoit, et un autre contenant 1 fr. 30 à Mme Sizaire.

HAUTMONT

Une retraite, prêchée par le R. P. Bernard, de Lille, aura lieu du mardi 27 au vendredi 30 mai.

Mardi 27, mercredi 28, jeudi 29 : Le matin, à 6 h., Messe et instruction ; le soir, à 3 h., Conférence aux Dames et Jeunes Filles. Le soir, à 8 h. Grand Sermon de retraite.

Vendredi 30 mai : Fête du Sacré-Cœur de Jésus. Le matin, à 6 h., Messe de communion générale. A 9 h., Messe solennelle. Le soir, à 8 h., Salut de clôture. Consécration au Sacré-Cœur.

Les familles désireuses d'attirer sur elles les bénédictions du Sacré-Cœur profiteront avec empressement des différents exercices de cette retraite.

Les hommes sont spécialement invités à se trouver réunis tous le soirs au Salut et particulièrement le soir de la fête du Sacré-Cœur, le vendredi 30 mai.

SOUS-LE-BOIS

Accident de travail. — Samedi matin, M. Emile Seine fils, aide dresseur aux usines Senelle, est tombé sur une barre chaude. Il a reçu les soins de M. le docteur Autier qui a constaté une brûlure et une coupure à la jambe nécessitant 10 points de suture. Durée probable de l'inaptitude 40 à 50 jours.

TRELON

Au feu ! — Mercredi, vers 8 heures et demie du soir, un incendie a détruit la ferme Fernand Cuvart, à Monustier. En raison du manque d'eau et de bon éloignement du village, rien n'a pu être sauvé.

Cette ferme est située le long du bois de Monustier ; 8.000 kilos de foin, 1.000 kilos de paille, les instruments agricoles et le mobilier ont été détruits. Il y a assurance.

BAIVES

Le pèlerinage. — Nous annoncions, il y a quelques jours, le pèlerinage à N.-D. Auxiliatrice sur les monts de Baives pour le mardi 27 mai, à 10 h. 1/2. Vraiment les habitants de Baives, stimulés et encouragés par leur nouveau curé, se sont surpassés pour offrir aux yeux des étrangers une belle procession. En 15 jours, 36 groupes différents ont été formés et presque tous sous des costumes de la plus grande fraîcheur et bien appropriés aux personnages représentés. En voici un aperçu :

Saint Martin accompagné d'enfants portant des oriflammes ; Ange Gardien avec enfant ; Bannière de saint Dodon de Foi, l'Espérance, la Charité ; saint Jean-Baptiste ; Enfant Jésus ; bannière de N.-D. du Secours ; l'Ange consolateur ; Enfants portant trois coussins avec instruments de la Passion ; Jeanne d'Arc accompagnée de sainte Catherine et d'un ange ; Bannière du Rosaire ; N.-D. de Lourdes accompagnée de deux petites filles portant des lys ; saint Joseph accompagné d'enfants portant des oriflammes ; Bannière de N.-D. de Lourdes ; Enfant portant la couronne de la Sainte Vierge ; la Sainte Vierge accompagnée de Marie-Madeleine et de Ste Elisabeth ; Bannière du Saint-Sacrement ; la Musique.

Comme quoi, même dans les plus petits villages on peut arriver à beaucoup de choses quand les gens y mettent de la bonne volonté. Il y eut à beaucoup à Baives et à Moustier. Après le nettoyage complet des deux églises de Baives et de Moustier, ce fut le tour de la chapelle des Monts. Sans doute les grosses réparations qui demanderont une grande dépense, n'ont pu être effectuées, mais tout est remis en ordre. Les pèlerins ne seront pas déçus d'être venus à la chapelle des Monts de Baives où l'on venait en foule autrefois et ils seront heureux de refaire chaque année ce pèlerinage.

Nous sommes en mesure d'annoncer que la musique de Wallers Baives et Moustier, sous la direction du disciple M. Champion, prêtera son concours et relèvera d'autant l'éclat de la cérémonie.

Les chants seront dirigés par M. Demey, curé d'Obain.

FOURMIES

Attention ! — M. Alphonse Sandras, ouvrier chez MM. Masurel et Dejeuant, en allant chercher un vase d'eau à l'étang, fit un faux-pas et tomba dans l'eau.

Il en fut quitte pour la peur, car un de ses camarades sautait à temps pour le dégager de sa fâcheuse position.

Accident du travail. — Chez MM. Lac et Cie, Léonard Wanquetin s'est contusionné un coude. 15 jours de repos.

AMOR

Accident du travail. — A la Papeterie, Gabriel Allaire, frappé à la main droite par un morceau de rotéine et le fouet de la coupeuse, 10 jours de repos.

FLEURS D'ÉCLISES
St, rue Grande-Chasse, St, LILLE
6-61

MORT
DE
M. LE CHANOINE BOEDT

Curé d'Estaires

Président du Comité des Pèlerinages

Un télégramme nous a informé hier matin que M. le curé d'Estaires venait de rendre son âme à Dieu.

Cette douloureuse nouvelle ne nous a pas surpris. Elle n'était que trop prévue.

Il y a quatre semaines, après le retour du pèlerinage de Rome, M. le chanoine Boedt avait été frappé de congestion cérébrale qui se compliquait d'une congestion pulmonaire.

Les soins les plus énergiques n'avaient réussi qu'à entraver le mal et à en retarder les funestes effets. Nous le savions profondément atteint, presqu'anéanti.

Le travail sans trêve, les soucis de toutes sortes, l'approche de la vieillesse — il avait 73 ans — l'avaient laissé si vigoureux, si vaillant à la besogne journalière, si droit encore et si énergique, qu'on pouvait espérer le voir vivre longtemps encore. Mais le mal qui l'avait atteint était si grave qu'un miracle seul pouvait le remettre sur pied.

Dieu a jugé que son fidèle serviteur avait suffisamment travaillé et il l'a appelé au repos, à la récompense du Ciel.

Dès le premier avertissement, M. le curé d'Estaires avait reçu les derniers sacrements. Depuis lors, chaque matin, il communiait avec cette foi profonde, ce respect pieux et affectueux qu'il mettait dans tous ses rapports avec Dieu et qui faisaient l'édification de ses paroissiens.

Soumis à la volonté du divin Maître, il s'abandonnait à elle avec une résignation parfaite, prêt à reprendre le travail si Dieu voulait bien lui rendre ses forces, prêt à partir si Dieu jugeait que sa pénible journée avait assez duré.

Dans ces heures pénibles le fervent ami de N.-D. de Lourdes, le dévot de ses pèlerinages, le président du Comité, se retrouvait tout entier avec sa confiance, sa piété ardente, son affection d'enfant pour sa bonne Mère du Ciel. S'il lui demandait de la guérir comme elle a guéri tant de malades, c'était pour qu'il lui fut permis de travailler encore à la faire aimer, prier, honorer, glorifier par les foules qu'il était si heureux chaque année de conduire à la Grotte de Lourdes.

C'est par un samedi matin, et en la fête de N.-D. Secours des chrétiens qu'il s'en est allé rejoindre, près du trône de l'Immaculée, les premiers organisateurs de nos pèlerinages diocésains : le chanoine Vallin, l'abbé Reunion, l'abbé Desmons, M. Louis Desrousseaux, le chanoine Prévost, l'abbé Ledue, rudes ouvriers de la première heure, morts à la peine. La Vierge de Lourdes a dû accueillir avec un maternel sourire le grand directeur de nos pèlerinages du Nord.

Cette mort est une grande perte pour la paroisse d'Estaires que M. le chanoine Boedt administrait depuis 31 ans, dont il avait fondé, dont il entretenait toutes les œuvres ; c'est un grand deuil et une douleur pour toutes les familles, où il était connu pour sa générosité, son dévouement et, en dépit de son abord sévère et de son ton impressionnant, où il était aimé. Il grondait, parfois très fort et très haut, parce qu'il se sentait trop bon et qu'il avait peur de céder. On le savait et on l'aimait parce que sous des dehors austères on le sentait si bon curé, prêt à tous les dévouements pour le bien de ses ouailles.

Avant de devenir le curé d'Estaires, M. le chanoine Boedt, ordonné prêtre en 1866, avait été successivement vicaire à St-Martin à Dunkerque, à St-Maurice de Lille et curé de Wasquehal.

Les funérailles auront lieu jeudi à 11 heures.

Nous présentons à son vénéré frère aîné, M. le chanoine Boedt, ancien curé de Steenwerck et à sa famille nos respectueuses condoléances et nous recommandons le repos de son âme aux ferventes prières de nos lecteurs et tout particulièrement des pèlerins de Lourdes.

CINQUANTE MAISONS DE LILLE (1)

A l'observateur attentif et patient qui sait vaincre leur silence d'aïeules un peu moroses, les vieilles maisons tiennent une conversation dont les profanes ne soupçonnent point le charme.

Heureusement, ceux que l'amour des reconstitutions vivantes a fait entrer dans les précieux secrets des antiques moellons veulent bien parfois partager avec nous la joie de leurs trouvailles.

C'est ainsi que notre bon confrère et ami, M. Charles Liagre, rédacteur à la « Croix du Nord », nous livre aujourd'hui la substance des entretiens assidus et familiers qu'il eut avec cinquante demeures séculaires de Lille.

Dans le curieux livre-album qu'il offre au public, tous les quartiers du Vieux-Lille ressuscitent à la lettre et c'est merveille de voir quelle vie intense, quelle physionomie personnelle ils prennent sous la plume évocatrice de l'auteur.

Dès les premières pages, nous voici jetés dans l'inédit le plus attrayant :

Durant de longs siècles, les « refuges » lillois, où les moines de Loos se retiraient au temps des guerres du Moyen-Age et de l'époque moderne, jouèrent un rôle important dans l'histoire locale. L'étude de documents inconnus a permis à M. Charles Liagre de déterminer, le premier, l'emplacement exact du second de ces refuges, qui se trouvait rue de la Grande-Chaussée.

Tous les autres monuments auxquels s'intéresse l'auteur seront par lui situés avec la même précision consciencieuse.

Les rues qu'ils occupent ont-elles perdu les pittoresques vocables dont on les baptisait autrefois ? M. Charles Liagre aura soin de confronter les nouvelles dénominations avec les anciennes, de telle sorte que le lecteur, livre en main, puisse à coup sûr retrouver, au cours d'une promenade dans le Lille d'aujourd'hui, l'emplacement de chaque maison.

Aussi bien, les quelque cinquante photographies qui illustrent et qui égalent le texte, achèvent le « signalement ».

Que de raretés parmi ces gravures ! Citons seulement les intérieurs des vieilles églises lilloises, empruntés au manuscrit Pourchez et « la procession de 1854 sur la Grand'Place », dont la photographie est aujourd'hui presque introuvable.

Mais M. Charles Liagre ne se contente pas de situer ses maisons dans le plan de la ville et, pour ainsi dire, « dans l'œil » du lecteur. Il veut encore les replacer dans les divers styles auxquels appartiennent leurs architectures respectives.

Aux maisons de bois qui précédèrent le « grand feu de Lille » (1545), nous voyons succéder jusqu'en 1652 les constructions que caractérise l'arc à pierres diamantées. Puis, « à dater du milieu du XVIIe siècle, et pendant un siècle environ, les architectes s'inspirèrent de la riche ornementation de la Bourse et décorèrent les maisons de motifs spéciaux à chaque rue ».

Pénétrons maintenant plus avant, dans la vie de ces demeures.

Voici, aux divers âges, le prix du terrain et des matériaux de construction, les salaires des ouvriers, les conditions d'achat et de location du sol et des maisons.

Voici des notes copieuses sur les occupations, le caractère, les mœurs des habitants, « bourgeois et artisans de notre pays, en plein labeur, en pleine formation de leurs maisons, en pleine ascension et dans l'épanouissement de leur fortune », insérantes parfois, comme celle de ce chevalier de l'Espinard, qui fournit à M. Charles Liagre la matière de quelques pages réjouissantes...

Mais notre ami ne s'arrête guère aux personnages d'exception. Il s'attache plutôt à décrire la vie, toute de probité et d'intimité domestique, de travail et de foi, de ceux que peuvent fièrement revendiquer pour aïeux les grandes familles lilloises d'aujourd'hui !

Et M. Charles Liagre nous achemine doucement ainsi vers la grande histoire. C'est toute la vie intellectuelle, sociale, religieuse des XVIIe et XVIIIe siècles, si calomniée, qui nous apparaît en de rapides mais très nettes visions.

« Le travail était la loi commune. Les foyers nombreux n'étaient pas vides ; les enfants étaient élevés dans l'amour de Dieu, le respect de leurs parents. On pratiquait envers les malheureux une charité dont on conserve mille preuves encore... »

A la fin de son beau livre que nous fermons sur cette profitable leçon, n'est-ce pas que M. Charles Liagre, prenant congé de ses vieilles maisons, aurait pu leur répéter ce mot joli du poète :

« J'ai lu toute l'histoire au vos livres de pierre ! »

J.B.

(1) Élégante brochure-album, grand in-8, de 128 pages, avec tables et 50 gravures. Prix : 6 francs. Cet ouvrage n'a été tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires. En vente : Librairie de la « Croix du Nord », 1, rue des Sept-Agneaux, et chez les principaux libraires de la ville.

LE PROCÈS DES DRAPEAUX
A HAZEBROUCK

M. Dehestru, juge de paix à Hazebrouck, a rendu samedi son jugement dans le procès intenté à MM. Léon Devos, rentier, Ernest Piel, brasseur, à Mlle Berthe Devos, rentière, pour exhibition de drapeaux autres que le drapeau national, à savoir des drapeaux bleu et blanc et blanc et jaune.

Voici le texte de ce jugement :

« Attendu que le sieur Devos Léon est poursuivi devant le tribunal de simple police d'Hazebrouck en vertu d'un procès-verbal dressé contre lui le 4 mai 1913, à 11 heures du matin, par M. le commissaire de police d'Hazebrouck, pour infraction à un arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 16 février 1894, qui prohibe l'exposition et le port de drapeaux, soit sur la voie publique, soit dans les édifices, emplacements et locaux librement ouverts au public.

« Attendu qu'il résulte : 1° d'un certificat de publication émanant de M. le Maire d'Hazebrouck en date du 9 septembre 1901, adressé à M. le Préfet du Nord et ainsi conçu :

« Le Maire de la commune d'Hazebrouck « certifie que l'arrêté préfectoral du 16 fé- « vrier 1894, relatif à l'exposition et au port « de drapeaux sur la voie publique et dans « les édifices ou lieux publics, a été de nou- « veau publié et affiché dans cette com- « mune.

« A Hazebrouck, le 9 septembre 1901.

« Pour le Maire,

« Signé : MASSON-BEAU. »

« 2° D'une circulaire de M. le Préfet du Nord, adressée le 20 septembre 1901 aux juges de paix des départements...

« Que cet arrêté a été publié et affiché ;

« Attendu que cet arrêté, régulièrement pris par M. le Préfet du Nord en vertu de l'article 99 de la loi du 5 avril 1884, est exécutoire ;

« Attendu qu'il n'existe aucune distinction à établir entre un drapeau, une bannière ou un étendard (Cassation, 23 décembre 1911) ;

« Attendu que le prévenu, en arborant trois drapeaux bleus et blancs et deux drapeaux blancs et jaunes aux fenêtres du Café du Gaulois, a contrevenu à l'arrêté préfectoral du 16 février 1894 ;

« Qu'il a commis cette contravention sciemment et volontairement ;

« Que cette contravention est prévue et punie par l'article 471, n° 15, du Code pénal...

« Par ces motifs, statuant par jugement contradictoire et en dernier ressort, faisant application des articles précités, condamnons Devos Léon à cinq francs d'amende, le condamnons en outre aux frais et dépens.

La même amende de cinq francs est appliquée à M. Ernest Piel. Elle n'est que de deux francs pour Mlle Berthe Devos.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL
d'animaux reproducteurs
de l'espèce bovine
A STEENVOORDE

Samedi matin, à onze heures, à Steenvoorde, place de l'Eglise, un concours départemental d'animaux reproducteurs mâles de l'espèce bovine demeurera ouvert.

Les opérations du jury seront commencées à dix heures.

Sept primes de 200 francs étaient à sa disposition. Elles ont été attribuées de la façon suivante :

N° 4, « Robert II », à M. Schrever, Saint-Marie-Cappel ; N° 6, « Robert », à M. Trainel, Vieux-Berquin ; N° 8, « Robert », à M. Delporte, Bailleul ; N° 7, « Louis », à M. Roussel, Merville ; N° 1, « Jean », à M. Deguidt, Sainte-Marie-Cappel ; N° 2, « Jean », à M. Leroy, Steenvoorde ; N° 3, « Jean », à Mme veuve Verbaere, Hondeghem.

A l'issue du concours, un banquet offert par la ville a eu lieu à l'Hôtel de Flandre.

CONCOURS DE GYMNASTIQUE
DE LA
F. G. S. P. F., du 8 Juin
A DOUAI

Voici la liste des sociétés engagées, à ce jour, pour le grand concours de gymnastique organisé à Douai, le 8 juin, par l'Union de Flandre et d'Artois de la F. G. S. P. F. :

Musique de Lallain ; L'Audomaroise de Saint-Omer ; La Jeanne d'Arc de Roubaix ; La Wattrelosienne de Wattrelos ; La Française de Roubaix ; La Régénératrice de Douilens ; La Jeune Garde de Saint-Quentin ; La Quercitaine de Le Quesnoy ; La Jeanne d'Arc du Cateau ; La Jeunesse de Lens ; La Saint-Géry d'Incby ; La St-Michel de Flines-lez-Raches ; L'Avenir de Saint-Hilaire ; L'Abeille de Roubaix ; La Saint-Martin de Ligny-en-Cambrésis ; Les Jeunes Carnutiens de Chartres ; L'Amandinoise de Saint-Amand ; La Jeanne-d'Arc de Roncq ; La Jeanne-d'Arc de Beauvois-en-Cambrésis ; La Saint-Martin de Templemars ; La Jeanne-d'Arc de Lesquin ; La Fraternelle de Cannes-Ecluse (Seine-et-Marne) ; La Jeune Garde d'Halluin ; L'Avant-Garde de Wattrelos ; La Saint-Evrard de Cysoing ; Les Volontaires de Fourmies ; La Revanche de Mondicourt.

La Musique de Saint-Pierre de Douai ; La Pro-Patria de Saint-Sauve ; La Française de Bavai ; Honneur et Patrie de Seclin ; La Saint-Martin de Vieuly ; La Jeune France de Saint-Python ; L'Espérance de Bruay ; La Française, de Sin-le-Noble ; La Saint-Eloi de Denain ; La Saint-Michel de Fourmies ; L'Intrépid'Cyn de La Fère ; Les Alpins de Croix ; L'Avant-Garde de Vignacourt (Somme) ; La Jeanne-d'Arc d'Hombleux (Aisne) ; La Patriote de Templeuve ; La Jeune France d'Annœullin ; La Saint-Louis de Wattignies ; La Saint-Jean Berchmans d'Etterbeck (Bruxelles) ; Les Coquelicots de Vailly-sur-Aisne ; La St-Louis de Fives-Lille ; L'Espérance de Burlin ; La Saint-Christophe de Phalempin ; La Patriote de Roubaix ; La Jeanne-d'Arc de Bische-Saint-Waast ; La Jeanne-d'Arc de Lille ; La Saint-Pierre de Bréhèle.

La Musique d'Arleux ; La Sainte-Maxellende de Caudry ; La Saint-Piat de Seclin ; La Jeanne-d'Arc de Solesmes ; La Patriote d'Escaudœuvres ; La Jeune France de Raismes-beaucourt ; La Saint-Michel de Cambrai ; La Sainte-Blaise de Mortagne ; La Jeanne-d'Arc de Frelin ; La Saint-Martin de Flines-lez-Mortagne ; L'Avant-Garde d'Iwuy ; L'Alsace-Lorraine de Sainghin-en-Weppes ; L'Avenir de Jony (Aisne) ; La Saint-Paul de Mont-et-Pévèle ; La Saint-Guillaume d'Avelin ; La Saint-Henri, de Coutiches ; La Vaillante de Taufecoing ; Le Club Sportif de Plaisance (Seine) ; L'Espérance de Bétheneourt ; La Jeune Garde de Tourcoing ; La Saint-Maurice d'Hellemmes ; L'Union Sportive d'Autreville (Aisne) ; L'Espérance de Raches ; L'Union Saint-Edouard de Lens ; La Saint-Georges de Merville ; L'Etoile Saint-Pierre de Douai ; L'Etoile Saint-Jacques de Douai ; L'Etoile Notre-Dame de Douai.

AVIS. — La liste d'inscription n'est pas close.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 24 mai 1913

Présidence de M. Godard, vice-président

LES JEUNES VOLEURS

Le jeunet dernier, Mme Debouchet, 25, rue Lacroix à Roubaix, qui se rendait boulevard Pierre-de-Roubaix, perdit, boulevard Gambetta, un portefeuille contenant une certaine somme d'or et une obligation, le tout valant 1.100 francs. L'argent fut trouvé par trois jeunes gens : Albert Verlet, dit Robert, 16 ans, marchand de petit bois cassé ; Pierre Florence, 17 ans, napolitain et Georges Ballard, 18 ans, rue de la Perche, fort Briet, à Roubaix. Les jeunes gens se livrèrent à des orgies, dans un établissement tenu par Edouard Lapland, 19 ans et Rachilde Verriest, 19 ans, rue de l'Avocat, 2 à Roubaix. Ils se rendirent ensuite à Lille dans des établissements du même genre.

Les trois voleurs sont poursuivis en même temps que les tenanciers Lapland et Verriest et deux femmes, Louise Pouly et Germaine Lepautre.

Les débats ont eu lieu à huis-clos.

Le jugement sera rendu le 31 mai.

VOLEURS DE BACHES

Herman Galli, 43 ans, et Joseph Romain, 19 ans, à Roubaix, étaient venus, le 18 mai, offrir en vente six bâches à M. Souffiet, brocanteur, rue des Etaques. Celui-ci eut des doutes, renvoya ses vendeurs au lendemain et prévint la police. Quand Galli et Romain se présentèrent, ils se trouvèrent en présence d'agents de sûreté à qui ils avouèrent que les bâches avaient été dérobées au théâtre Renouprez, à Roubaix.

Huit mois à Galli, quatre mois à Romain.

FAUSSE DÉCLARATION AU CHEMIN DE FER

MM. Paul Hespel et Jules Cornelis, employés de la maison Lemaire, de Roubaix, sont poursuivis pour fausse déclaration de poids, et fausse déclaration non conforme à la nature des marchandises. Les débats essentiellement techniques se sont prolongés tard.

Me Théry fils était partie civile pour la Compagnie. Jugement en délibéré.

AFFAIRES DIVERSES

— 6 jours (sursis) à Thérèse Verscheuren, 36 ans, marchande de chaussures à Lille, pour banqueroute simple.

— 10 jours (sursis) à Richard Lemaire, à Cysoing, pour coups à M. Romon.

— 16 francs d'amende à Gustave Delgotte, à Maubeuge, qui, le 5 février dernier, frappa Mme Berroyer, rue du Palais-de-Justice, avec qui il venait d'être confronté chez un juge d'instruction.

— Le jeune Marcel Verlynde, 16 ans, à Leers, est poursuivi pour vol de coussinets en cuivre dans un établissement de cette commune. Il est acquitté comme ayant agi sans discernement.

— 2 mois à Richard Thimpont, à La Madeleine, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Monsieur Jules VANDERMERSCH

Négociant, Echevin de la Ville de Wervicq, Membre du Conseil paroissial

Vieux de Dieu dans la Foi

décédé le 22 mai 1913, à l'âge de 66 ans, muni des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service funèbres qui auront lieu en l'église de Wervicq, ce présent, le lundi 26 mai, à dix heures et demie, d'où son corps sera conduit au cimetière dudit lieu pour être inhumé dans le caveau de famille.

Réunion à la maison mortuaire, rue de la Lys, 25. 24, 25 th. 2031

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Madame veuve Georges MOTTE
née Emilie-Adèle-Jeanne DELATTRE

Membre du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise

pieusement décédée à Roubaix le 22 mai 1913, dans sa 82e année, munie des Sacrements, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service funèbres qui auront lieu à Roubaix le lundi 26 mai, à 10 h. 1/2, en l'église St-Martin sa paroisse.

Réunion à la maison mortuaire, 27, boulevard Gambetta, à Roubaix. M. M. M. 2031

REMERCIEMENTS

Monsieur Paul et Léon LESSENS et leur famille, expriment leurs bien sincères remerciements à toutes les personnes qui ont assisté aux Funérailles ou leur ont donné des marques de sympathie par visites, lettres et cartes reçues à l'occasion du deuil sensible qui vient de les frapper en la personne de

Monsieur Auguste LESSENS

et les prient d'agréer l'expression de leur vive reconnaissance.

[redacted]

L'IMPRIMERIE
de la « CROIX DU NORD »
se charge
de l'exécution rapide et soignée
des Têtes de Lettres, Factures, Mémorandums,
Lettres mortuaires, Cartes de Visite

DU 24 MAI 1913 — COURS DES MARCHÉS A TERME EN LAINES, COTONS ET CAFÉS — DU 24 MAI 1913

Roubaix-Tourcoing T. th.

MOIS	COTE matin	COTE 11 h. 30 Roub.	COTE 4 h. 30 Tourc.	OFFRES achet.	OFFRES vend.
Mai	6 35	—	—	6 36	—
Juin	6 32 1/2	6 30	—	6 37 1/2	—
Juillet	6 40	6 37 1/2	—	6 40	—
Août	6 35	6 35	—	6 37 1/2	—
Septembre	6 32 1/2	—	—	6 30	—
Octobre	6 32 1/2	6 30	—	6 30	6 32 1/2
Novembre	6 30	—	—	—	6 30
Décembre	6 25	6 15	—	—	—
Janvier	6 12 1/2	—	—	—	—
Février	6 10	—	—	—	—
Mars	6 07 1/2	—	—	—	—
Avril	6 02 1/2	—	—	6 00	6 05

Ventes : 90.400 k.
Tendance : —

Anvers T. B.

COTE de 11 h. 30	préc.	jour	soir
	6 175	6 175	6 175
	6 175	6 15	6 15
	6 15	6 125	6 125
	6 125	6 10	6 10
	6 10	6 10	6 10
	6 075	6 05	6 05
	6 05	6 025	6 025
	6 025	5 975	5 975
	5 975	5 975	5 975
	5 95	5 95	5 95
	[illegible]	5 90	5 90
	5 90	5 90	5 90

FERMÉ A MIDI

100000 100000 — Calme

Le Havre (Laines Métiers COTE 10 h.)

préc.	jour	soir
197	197	
195	195	
196 50	196 50	
196 50	196 50	
196 [illegible]	196 50	
[illegible]	[illegible]	
194 50	194 50	
[illegible]	[illegible]	
194 50	194 50	
189	189	
189	189	
189	189	

FERMÉ A MIDI

— 100 — Calme

Le Havre — COTONS

préc.	jour	soir
79 75	79 25	
79 12	79	
78 87	78 75	
78 50	78 37	
77 50	77 37	
77 25	76 62	
75 37	75 12	
74 87	74 62	
74 62	74 37	
74 50	74 12	
74 37	74	
74 37	74	

FERMÉ A MIDI

7000 2000 — Calme

Le Havre — CAFÉS

préc.	jour	soir
69 75	70	
69 75	70	
70	72	
70	72 25	
70	72 25	
70	72 25	
70	72 25	
70	72 25	
70	72 25	
70	72 25	
—	—	
—	—	

FERMÉ A MIDI

12000 2000 — Soutenue

New-Orléans — COTONS

préc.	jour
—	—
—	—
—	—
—	—
—	—
—	—
—	—
—	—
—	—
—	—
—	—
—	—

New-York — CAFÉS

préc.	jour
10 38	10 25
10 [illegible]	10 [illegible]
10 92	11
11 00	11 10
11 10	11 20
11 [illegible]	11 [illegible]
11 [illegible]	11 [illegible]
11 [illegible]	11 [illegible]
11 [illegible]	11 [illegible]
11 [illegible]	11 [illegible]
11 [illegible]	11 [illegible]
11 [illegible]	11 [illegible]
11 [illegible]	11 [illegible]

LIVERPOOL

MOIS	COTONS cours de clôt. préc.	COTONS cours de clôt. jour
Courant	5 [illegible]	5 [illegible]
Mai-Juin	5 [illegible]	5 [illegible]
Juin-Juillet	5 [illegible]	5 [illegible]
Juillet-Août	5 [illegible]	5 [illegible]
Août-Sept.	5 [illegible]	5 [illegible]
Sept.-Oct.	5 [illegible]	5 [illegible]
Oct.-Nov.	5 [illegible]	5 [illegible]
Nov.-Déc.	5 [illegible]	5 [illegible]
Déc.-Janv.	5 [illegible]	5 [illegible]
Fév.-Mars	5 [illegible]	5 [illegible]
Janv.-Fév.	5 10	5 12,5
Mars-Avril	[illegible]	[illegible]
Avril-Mai	5 12	5 14,5

Disponib. Ventes 4000 b. Soutenu

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

New-York. — Cotons. — Recettes présumées ..... b. ; en 1912, 3.500 b. ; en 1911, 2.300 b.

Mois	Préc.	1er av.	2e av.	3e av.
Mai	11,46	11,53	.....	.....
Juillet	11,28	11,37	.....	.....
Octobre	11,17	11,25	.....	.....
Décembre	11,15	11,23	.....	.....
Mars	11,20	11,29	.....	.....

Roubaix-Tourcoing. — LAINES. — Affaires traitées à la corbeille :

Matin. — 5.000 k. à 6,20 juin. — 10.000 k. à 6,22 1/2 juillet. 15.000 k. à 6,25 août. — 25.000 k. à 6,30 octobre. — 15.000 k. à 6,17 1/2 octobre. — 15.000 k. à 6,20 décembre. Total : 90.000 k.

Dernier délai pour l'émission de chèques sur mai le 26 courant à 4 heures.

L'IMPRIMERIE
de la « CROIX DU NORD »
se charge
de l'exécution rapide et soignée
des Têtes de Lettres, Factures, Mémorandums,
Lettres mortuaires, Cartes de Visite

FEUILLETON N° 22

Fiancés vendéens

Par M. de MARCOUX

Tout en travaillant assidûment, Mme de Sapinaud assise très près de la fenêtre, pouvait voir les rares passants de la rue sans se déranger ; elle levait machinalement les yeux à chaque pas qu'elle entendait.

— Encore ce jeune médecin, dit-elle après un de ces rapides coups d'œil au dehors ; il a décidément beaucoup de clients dans notre quartier.

— Parlez-vous du docteur Joly, madame, celui dont le cheval nous eût infailliblement renversées sans la présence d'esprit de Mathurin ?

— Lui-même, Charlotte ; je ne l'avais jamais tant vu, ce bon républicain, et maintenant il passe et repasse sans cesse sous nos fenêtres ; au point que son insistance me devient presque intolérable. Ne va-t-il pas me dénoncer comme suspecte ?

— Je ne crois pas que vous ayez quelque chose à redouter, madame, tant que nos armées victorieuses tiendront les patriotes en respect, dit la jeune fille ; au surplus, ce jacobin ne m'a pas semblé très dangereux, pendant les quelques minutes que nous avons passées ensemble.

— Au fait, reprit en souriant Mme de Sapinaud, en évoquant ce souvenir, vous m'ouvrez un horizon nouveau, chère petite ; votre grâce a sans doute charmé ce beau citoyen ; peut-être même l'avez-vous fait revenir sur de vieux préjugés, ce n'est pas pour sa clientèle, mais bien pour vous admirer qu'il passe aussi souvent par ici.

Charlotte n'eut pas le temps de répondre ; le docteur Joly, sortant de la rue voisine, s'approche de la maison, et, en passant très lentement, cherche des yeux la jeune fille dont le visage aristocratique se profilait dans l'ombre du salon.

— C'est trop fort, ma tante ! s'écria Charlotte indignée, tandis qu'un éclair passait en son doux regard.

— Qu'attend donc ce monsieur, en me regardant ainsi ? reprit-elle d'un ton méprisant.

— Vous l'avez charmé, c'est incontestable, dit sérieusement Mme de Sapinaud ; son insistance, pour être incorrecte, n'en est pas moins un témoignage de son bon goût.

— Vous êtes trop indulgente pour moi, ma tante ; mais la conduite de ce monsieur me blesse comme une grave insulte.

— Elle est plus méritoire aujourd'hui, ma chère Charlotte, qu'elle ne l'eût été il y a quelques années ; un patriote qui se montrer son admiration pour une aristocrate devient suspect, et accepter cette conséquence est une preuve de courage. Hélas ! la terrible secousse qui bouleverse la France n'amènera-t-elle pas de nouveaux malheurs qui pourraient conduire quelques-uns des nôtres à des mésalliances inattendues ?

— Mille fois la mort plutôt qu'une telle défection, s'écria Charlotte.

— Calmez-vous, ma chère enfant, nous n'en sommes pas encore là ; le Ciel, au contraire, paraît se déclarer pour nous et le citoyen Joly n'aurait pas la hardiesse d'aspirer à votre main, il se bornera à une muette contemplation et comprendra sans peine que la sœur de Jehan de L'Epinay ne pourrait consentir à semblable union, même s'il s'agissait de sauver sa vie.

Charlotte ne répondit pas. Elle se souvenait des paroles qu'elle avait dites à Henri de La Bérauldière : « Allez servir la sainte cause, Henri ; si un coup fatal vous atteint, je vivrai pour Dieu, pour ceux qui souffrent, jusqu'à l'éternelle réunion de nos âmes ». Charlotte répéta tout bas ce serment et quelque troublée qu'elle fût, elle garda son secret. Le moment n'était pas venu de révéler à sa cousine ses espérances d'avenir.

Mme de Sapinaud, ne pouvant attribuer son émotion qu'à l'étrange insistance du docteur Joly, prit un prétexte pour l'emmener hors du salon. A table, elle remit la conversation sur le sujet qui lui tenait le plus au cœur : les récents triomphes de l'armée chrétienne et les légitimes espérances qu'ils avaient fait naître.

Après le repas, les deux dames sortirent, selon leur habitude, pour se rendre à l'hôpital. Charlotte luttait contre une accablante tristesse. Les regards indiscrets du docteur Joly lui pesaient, lui faisaient sentir plus cruellement encore son abandon, lui rappelaient plus douloureusement l'inexplicable silence de la marquise.

Bien qu'elle ne doutât pas des sentiments d'Henri, elle osait à peine l'appeler son fiancé ; sa pauvre âme troublée soupirait après la paix du sanctuaire où, seule auprès du tabernacle, elle eût pu épancher le trop plein de son angoisse.

Mais l'église, ce refuge divin des âmes en détresse, était fermée. Les prêtres, fidèles amis et confidents dévoués des souffrants, étaient réduits à se cacher dans les inextricables solitudes du Bocage. Ils ne pouvaient célébrer le Saint-Sacrifice qu'à l'ombre des grands arbres, dans l'oratoire encore respecté d'un château, ou dans la grange d'un métayer courageux.

Cependant, les préoccupations de Charlotte disparurent devant le lit des blessés, où elle oublia ses souffrances propres pour ne plus songer qu'à celles des malades. En sortant de l'hôpital, elle dit à Mme de Sapinaud :

— Ce vieux soldat républicain dont le lit est près de la fenêtre n'a plus que peu d'instants à vivre ; nous l'aiderons à mourir en chrétien. Il m'écoutait attentivement tout à l'heure et je suis sûre d'avoir vu des larmes dans ses yeux quand je parlais du Ciel et du Dieu miséricordieux.

— Cette conquête ne serait pas la première de votre charité, ma chère petite fée, dit Mme de Sapinaud avec un bon sourire ; ainsi le meurtrier de notre Jehan ne va-t-il pas être un de nos meilleurs soldats